**Règlement**

**Appel à projets – Circular Innovation : Re-use & Recycle**

**Contexte général**

Etant parmi les membres fondateurs du [PREC](http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/PROG_160308_PREC_DEF_FR) (Plan Régional en Economie Circulaire, adopté en 2016) et de la [Shifting Economy](https://shiftingeconomy.brussels/wp-content/uploads/2022/09/ShiftingEconomy-Brochure-FR_092022.pdf) (Stratégie Régionale de Transition Economique, adoptée en 2022), Innoviris, l’Institut bruxellois pour la recherche et l’innovation, soutient depuis plusieurs années la transition vers l’économie circulaire de la Région de Bruxelles-Capitale. Une composante majeure de cette transition vise la réduction, la réutilisation ou le recyclage des déchets, dans une optique de réduction de l’empreinte écologique des modes de vie et de consommation urbains.

A l’heure actuelle, l'équivalent de près de 1.3 tonnes de déchets par habitant de la Région bruxelloise, tous types confondus, sont générés annuellement, dont près de la moitié ne sont pas collectés sélectivement[[1]](#footnote-1). Innoviris souhaite donc encourager des projets d’innovation et d’expérimentation en Région bruxelloise, en vue de participer à la réduction de ces chiffres colossaux. En effet, bien que ces déchets, vus sous le prisme de l’économie circulaire, constituent autant de gisements à valoriser, l’exploitation de ces déchets fait néanmoins face à de nombreux défis, tant quant à la faisabilité technique de leur transformation, qu’à la faisabilité économique, juridique voire organisationnelle de leur exploitation. De plus, ces déchets souvent complexes peuvent nécessiter des approches innovantes en vue d’en extraire une activité économique viable. Cet appel vise dès lors à offrir aux entrepreneuses et entrepreneurs bruxellois l’opportunité, en amont de la mise en place d’une activité économique innovante basée sur la réutilisation ou le recyclage de déchets, d'en expérimenter la faisabilité et la viabilité.

Cet appel s’inscrit dans plusieurs stratégies Régionales :

* Le parcours d’innovation en économie circulaire de la [Shifting Economy](https://shiftingeconomy.brussels/wp-content/uploads/2022/09/ShiftingEconomy-Brochure-FR_092022.pdf) (p.70)
* Le plan de gestion des ressources et des déchets (PGRD) de l’axe 1 de la [stratégie Go4Brussels](https://go4.brussels/wp-content/uploads/2021/07/S2030bis_FR.pdf) (p.7)
* Le domaine d’innovation stratégique thématique « Utilisation optimale des ressources » du [Plan Régional pour l’Innovation](https://www.innoviris.brussels/sites/default/files/2024-09/innoviris_plan_regional_innovation_pri_digital_fr.pdf) (p.21)

**Objectif et philosophie de l’appel à projets**

Ce programme de financement vise à offrir aux entrepreneuses et entrepreneurs bruxellois **l’opportunité d’expérimenter la faisabilité** de leur projet avant de développer une nouvelle activité, ou de réorienter une activité existante, **innovante** et **basée sur la réutilisation ou le recyclage de déchets**. Dans cet appel sont couverts tant les produits issus d’activités innovantes de recyclage que de requalification, terme qui désigne toutes les activités liées à un usage différent de la matière qui compose les déchets y compris réparation, démontage, transformation, upcycling et remanufacturing.

Le concept de **déchet**, quant à lui, couvre tous les flux de matières produits et rejetés par les acteurs de la ville ou transitant sur son territoire(déchets ménagers, déchets, rebuts et sous-produits industriels, déchets de construction, déchets des activités du secteur tertiaire, etc.)[[2]](#footnote-2).

Innoviris étant l’institut en charge de la recherche et de l’innovation, il est nécessaire que les activités développées dans le cadre du projet soient **nouvelles et novatrices**, impliquant **des inconnues suffisamment importantes et sources de risques pour justifier une intervention publique**. De plus, le projet doit s’inscrire dans une **démarche d’expérimentation**, identifiant les inconnues à explorer et décrivant les tâches qui seront réalisées à cette fin.

Cet appel vise donc à soutenir le développement de solutions innovantes qui, en exploitant les déchets, répondent à des besoins locaux.

|  |
| --- |
| **Remarque – Fin de statut de déchet**  |
| L’obligation de conformation aux réglementations en vigueur est à charge du candidat·e.  |

**Tâches acceptées dans le cadre de la demande de financement**

 Les tâches réalisées dans le cadre du projet peuvent aborder l’un ou l’ensemble des trois aspects suivants :

* Explorer l’approvisionnement/le sourcing en matières ainsi que sa qualité et sa pérennité ;
* Tester la faisabilité d’une nouvelle activité ou d’améliorations à une activité existante ;
* Valider la viabilité économique de l’activité étudiée, sa pertinence, ainsi que la demande locale pour l’activité développée.

Ainsi, au terme du projet, l’entreprise doit être capable de prendre une décision informée soit de lancer une nouvelle activité économiquement viable basée sur la réutilisation ou le recyclage de déchets, soit de pivoter voire d’abandonner la poursuite de cette nouvelle activité. Il est donc capital que des stratégies de pivot et de mitigations des risques soient explorées durant le projet.

|  |
| --- |
| **Remarque – Positionnement vis-à-vis de l’appel** [**BeCircular**](https://www.circulareconomy.brussels/category/appels-a-projets/) |
| L’appel à projets Circular Innovation couvre une thématique similaire à la catégorie 3R de BeCircular, mais vise des projets nécessitant des phases d’expérimentation plus longues (6 à 24 mois). De plus, les tâches liées à la commercialisation du produit/service ne sont pas couvertes dans l’appel Circular Innovation.  |

**Montant du financement**

Ce soutien financier est attribué sous forme d’un subside à fonds perdus et couvre 50% (pour les grandes entreprises), 60% (pour les moyennes entreprises) ou 70% (pour les petites entreprises) des dépenses liées à la démonstration de la faisabilité et de la viabilité d’une activité innovante de réutilisation ou recyclage de déchets[[3]](#footnote-3).

Les frais éligibles sont les suivants :

* **Frais de personnel :** les coûts liés au personnel (salarié ou indépendant) dans la mesure où ils sont employés pour le projet. Les salaires doivent être conformes aux usages et barèmes (le cas échéant) du secteur d’activité visé.
* **Frais d’investissement :** coûts des instruments et équipements utilisés au cours du projet (coût d’achat/durée d’amortissement\*durée d’utilisation dans le projet\*taux d’utilisation)**.**
* **Frais de sous-traitance :** il s’agit ici principalement de la sous-traitance au sens large. L’entreprise peut, si besoin est, faire appel à des expertises externes pertinentes (telles que des prestations effectuées par un Fablab).
* **Frais d’exploitation :** notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits, nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Une description plus détaillée des frais éligibles est disponible dans les [directives comptables d’Innoviris](https://www.innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques).

|  |
| --- |
| **Remarque – Disponibilité de fonds propres** |
| En plus d’être capable d’assurer sa quote-part dans le cadre du projet, il est important de noter que toute organisation candidate doit être financièrement prête à avancer les frais nécessaires à la réalisation du projet étant donné d’une part qu’il est possible qu’il y ait un décalage entre la date de début du projet et la réception de la première tranche de subside, et d’autre part que le paiement d’une partie du subside est toujours réalisé a posteriori de la fin du projet.  |

**Durée des projets**

Les projets visés dans le cadre de cet appel devant impliquer des inconnues de taille nécessitant des activités d’expérimentation, **une durée minimum de 6 mois** est requise. La durée de projet choisie par les candidat·e·s dépendra évidemment de la complexité et des contraintes intrinsèques des tâches à réaliser.

La **date de début des projets** peut être fixée au plus tôt **le premier du mois qui suit le mois de dépôt** de la demande. Bien entendu, si cette date de début précède la décision d’approbation du financement par le gouvernement, l’entreprise candidate s’engage sur fonds propres et à ses propres risques.

**Critères d’éligibilité**

Afin de pouvoir bénéficier de l’intervention financière de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de ce programme, chaque candidat·e doit[[4]](#footnote-4). :

* **Être une entreprise** : toute entreprise dotée d’une personnalité juridique de toute forme (SA, ASBL, SC, SRL, etc.) à la date de clôture de l’appel
* **Ne pas être en difficulté financière** : voir point 20 des Lignes directrices concernant les aides d’État au sauvetage et à la restructuration d’entreprises en difficulté autres que les établissements financiers. Cet aspect ne concerne que les entreprises qui existent depuis plus de trois ans.
* **Ne pas déjà bénéficier d’un soutien public pour les tâches reprises dans le projet** (interdiction de double financement).
* **Avoir au moins un siège d’exploitation en RBC**.
* **Démontrer la capacité de l’entreprise à financer sa quote-part du projet**
* **Avoir rempli le cas échéant ses obligations envers la Région dans le cadre d’aides antérieures**
* **Le projet ne peut pas avoir débuté avant l'introduction de la demande d'aide**
* **Proposer un projet qui corresponde au périmètre de l’action** : le projet doit répondre aux objectifs du programme.
* Avoir **soumis sa demande au plus tard le 25/06/2025 à 14h**.

|  |
| --- |
| **Remarque – Projet en collaboration** |
| Dans le cadre de cet appel à projets, les collaborations entre entreprises sont possibles, pour autant que chaque partenaire, non seulement, effectue des tâches d’expérimentation, mais également réalise une activité novatrice impliquant des inconnues suffisamment importantes et sources de risques pour justifier une intervention publique.Dans ce cas, une seule demande de financement devra être soumise, dupliquant les sections relatives à la présentation de l’entreprise candidate et à la valorisation du projet. La répartition des tâches entre les différents partenaires devra également être décrite dans le programme de travail.  |

**A contrario, sont donc exclus de l’appel à projets :**

* Les indépendants en personne physique.
* Les administrations et les organismes publics ou parapublics.

**Sélection/évaluation des demandes**

La collecte des demandes de financement est suivie d’une vérification de l’éligibilité des candidat·e·s et d’une première pré-sélection des projets. Les candidat·e·s sélectionné·e·s seront ensuite invité·e·s à défendre leur projet lors d’une réunion d’instruction.

Lors de cette réunion d’instruction, les candidat·e·s auront l’opportunité de présenter leur projet, suivi d’une séance de questions/réponses, au terme de laquelle une décision quant au financement sera prise.

La décision de recommandation ou non pour financement étant prise au terme de la réunion d’instruction, il est crucial que les informations fournies dans le formulaire soient complètes, détaillées et étayées. Il est important de noter que les aspects suivants seront évalués[[5]](#footnote-5) :

* **Innovation, pertinence et clarté de l’activité faisant l’objet du projet et des objectifs du projet :** le déchet exploité doit être bien identifié et réaliste, l’activité faisant l’objet du projet doit être disruptive par rapport aux pratiques actuelles et sa mise en place doit présenter des défis de taille pour lesquels des activités de validation de leur faisabilité sont nécessaires et adéquates au regard des inconnues identifiées.
* **Faisabilité et mise en œuvre :** le programme de travail doit être pertinent et réaliste tant en termes de tâches, de budget, d’expertise que de ressources.
* **Impact stratégique et économique :** l’activité faisant l’objet du projet doit démontrer un réel potentiel de création de valeur. Les hypothèses sous-jacentes sont traduites en chiffres dans un plan financier et permettent de démontrer la pérennité économique de l’activité étudiée. Le projet doit s’inscrire dans la stratégie globale de l’organisation et refléter un business model viable.
* **Impact sociétal :** l’activité faisant l’objet du projet doit démontrer un impact social, environnemental et/ou sur l’écosystème bruxellois.

**Exemples illustratifs de défis auxquels la Région bruxelloise est confrontée**

**Textile :** Il existe à l’heure actuelle des acteurs de terrain spécialisés dans la récupération et la revalorisation de vêtements (seconde main). Néanmoins, et malgré l’énorme travail abattu, la quantité de textile jetée en RBC est telle qu’elle représente actuellement 10% du poids des « poubelles blanches ». Le textile constitue donc une ressource importante présente en RBC, pouvant être mobilisée dans le cadre de cet appel à projets.

**Mobilité douce :** Conséquence indirecte de la crise sanitaire, l’utilisation des modes de transport doux (vélos, vélos cargos) a connu un véritable engouement en Région bruxelloise. Revers de la médaille, les chaînes d’approvisionnement (globalisées) en pièces détachées ne parviennent plus à répondre à la demande locale. En parallèle, les vélos jetés ou abandonnés constituent un déchet qui pourrait alimenter une chaine de valeur locale novatrice de pièces détachées voire de production qui adresse, par exemple, les spécificités des vélos électriques.

**Matériaux de construction :** La rénovation et l’isolation thermique du bâti constitue un chantier prioritaire dans la lutte contre les changements climatiques. Récupérer des matériaux ou des éléments dans les bâtiments existants permettrait notamment de diminuer l’extraction des ressources naturelles nécessaires à ces activités. De la même façon, actuellement, les terres d’excavations issues des chantiers bruxellois représentent environ 2 millions de tonnes/an qui sont déversées dans des décharges ou en partie utilisées dans la construction de routes et d’autres infrastructures. Elles sont actuellement considérées comme des déchets mais pourraient être valorisées en matériaux de construction novateurs, locaux et circulaires, à plus haute valeur ajoutée. Enfin, la production de nouveaux matériaux de construction peut également être conçue à partir de flux de déchets de plusieurs filières, comme la production d‘un isolant thermique à partir de mycélium cultivé sur des déchets de marc de café combiné à de la sciure de bois issue des activités de coupe de la Forêt de Soignes.

**Ressources à disposition dans la Région**

La transition vers l’économie circulaire étant une priorité pour la Région de Bruxelles-Capitale depuis plusieurs années, elle dispose sur son territoire de nombreuses ressources. A titre d’information et d’inspiration, un aperçu non-exhaustif de celles-ci sont listées ci-dessous.

## Etudes

Dans le cadre de la chaire en économie circulaire hébergée par l’ULB, plusieurs études ont été réalisées et sont disponibles sur le site [library.metabolismofcities.org](https://library.metabolismofcities.org/). Différents projets co-create, financés par Innoviris, traitent également de questions relatives aux déchets (Par exemple, [Wim](https://www.cocreate.brussels/projet/wim/resultat-de-la-recherche/)). De plus, la Région dispose d’un centre recensant les recherches universitaires réalisées avec comme sujet Bruxelles : [bsi.brussels/ressources](https://bsi.brussels/ressources/).

Diverses études ont également été menées par Bruxelles environnement. Ces documents sont référencés dans [le plan de gestion des ressources et déchets](https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/plan-de-gestion-des-ressources-et-dechets), document directeur des politiques bruxelloises en termes de déchets.

Enfin, le site [www.circulareconomy.brussels/category/secteurs/ressources-dechets](http://www.circulareconomy.brussels/category/secteurs/ressources-dechets) rassemble tant des présentations de projets inspirants que des guides et des bulletins d’informations sur les initiatives régionales autour de la thématique des déchets et ressources.

## Lieux d’expérimentation

Recy-K, fondée par l’Agence de Bruxelles Propreté, est une plateforme de l’économie circulaire et de l’économie sociale, spécialisée dans la réutilisation, la réparation, le réemploi et le recyclage de déchets/ressources ainsi que dans la formation et la réinsertion socio-professionnelle. Elle dispose également de locaux pouvant accueillir des projets d’expérimentation : [www.arp-gan.be/fr/Recy-K.html](http://www.arp-gan.be/fr/Recy-K.html).

Le réseau des Fablabs bruxellois, répartis sur l’ensemble du territoire de la région et ouvert à tous, quel que soit leur niveau de connaissance, offre accès à des équipements, tant modernes (imprimante 3D, découpeuse ou fraiseuse numérique, ...) que classiques (machines de menuiserie, machine à coudre, poste de soudure, ...), ainsi qu’aux savoirs nécessaires à leur bonne utilisation : [www.cityfab1.brussels](http://www.cityfab1.brussels), [www.cityfab2.brussels](http://www.cityfab2.brussels), [www.cityfab3.brussels](http://www.cityfab3.brussels), [fablab.hylas.be](http://fablab.hylas.be), [www.imal.org/en/fablab](http://www.imal.org/en/fablab).

Greenbizz, l’incubateur de la Région de Bruxelles-Capitale en économie durable offre tant une structure d’hébergement (ateliers de production et bureaux privés, salles de réunion, etc.) que des services d’accompagnement et des espaces d’expérimentation (fablab). En un lieu est rassemblé tout un écosystème spécialement conçu et dédié à l’innovation en économie durable : [www.greenbizz.brussels](http://www.greenbizz.brussels).

La Micro Factory est un atelier partagé de fabrication basé sur la participation et la mutualisation. On y trouve des espaces et du matériel pour travailler le bois, le métal, l’électronique, le numérique, l’impression, la céramique, le textile et des tas d’autres choses mises en commun : [microfactory.be](https://www.microfactory.be/)

Issu de la transformation de plus de 20.000 m2 de surface industrielle appartenant à D’Ieteren Immo, Circularium est un centre d’innovations locales et de production circulaire dédié à la ville. C’est un lieu consacré au circuit court, aux acteurs de la vie culturelle et à la vie de quartier : [www.circularium.be](http://www.circularium.be/).

Remarque : si elles sont pertinentes à la bonne réalisation du projet, le cout de prestations réalisées par des Fablabs ou autres, peut être inclus dans les frais de sous-traitance du projet. La contribution financière pour l’utilisation des locaux peut également, dans certains cas, être inclus dans les frais d’exploitation.

## Accompagnement

La région recense différents acteurs offrant des programmes d’accompagnements et des services traitant de diverses thématiques relatives à l’économie circulaire. Le site [www.circulareconomy.brussels/offre-de-soutien-a-leconomie-circulaire](http://www.circulareconomy.brussels/offre-de-soutien-a-leconomie-circulaire/) en recense de tous types. Sont repris ci-dessous une fraction de cette offre potentiellement pertinente pour les candidat·e·s de cet appel à projets, soit en amont de leur soumission, soit en vue d’être réalisé au sein du projet d’expérimentation soumis dans le cadre de cet appel :

* [Circlemade](http://circlemade.brussels/) (gratuit) : Cluster bruxellois des pionniers en économie circulaire, Circlemade est également le point d’entrée pour tout acteur circulaire voulant faire appel aux services d’accompagnement offerts par hub.brussels tels que l’aide à la structuration de projet d’économie circulaire, à la conception de modèle économique, à la relecture de plan d’affaires ainsi qu’à la mise en contact avec des partenaires locaux ou internationaux.
* [Irisphère](https://www.irisphere.be/) (gratuit) : Accompagnement individuel à la détection d’opportunités économiques interentreprises à un niveau local permettant le développement de partenariats durables dans des domaines tels que la valorisation des matières, la mutualisation d’équipements et la mutualisation des ressources et des services.
* [Facilitateur déchets](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/decouvrez-le-facilitateur-dechets-professionnels) (gratuit) : service de conseil offert par Bruxelles Environnement en gestion des déchets pour les acteurs professionnels, conseils relatifs aux considérations pratiques et légales ainsi qu’aux standards en application.
* [Facilitateur permis](https://environnement.brussels/pro/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/le-facilitateur-permis-pour-le-secteur-de-leconomie-circulaire) (gratuit) : Service de conseil offert par Bruxelles Environnement en gestion des permis pour le secteur de l’économie circulaire. La mission du facilitateur est de guider les entreprises ou les porteurs de projet actifs dans l’économie circulaire des déchets en vue de respecter les législations environnementales et de remplir les démarches administratives qui y sont liées. Par exemple le facilitateur peut vous guider dans : la demande de permis d’environnement, d’agréments ou d’enregistrement, la demande de fin de statut de déchets (« end of waste ») ou comment tenir un système de gestion de la qualité (SGQ).
* [Build circular](https://buildcircular.brussels/) (gratuit) : Des experts en construction circulaire sont à la disposition des entreprises pour leur proposer un diagnostic de leurs activités, analyser leurs besoins et suggérer des conseils sur-mesure adaptés à leur situation. Sont offertes différentes formules d’accompagnement : à distance, en bureau, sur chantier, analyse du projet d’entreprise sous une optique circulaire, gestion des déchets, alternatives de matériaux, …
* [BuildWise](https://www.buildwise.be/fr/) (gratuit) : Service d’accompagnement dédié à tous les acteurs bruxellois du secteur de la construction désireux de placer ce secteur sur la voie d'une industrie plus durable, plus efficace, plus rapide et plus verte.
* [Service Good Food B2B](https://goodfood.brussels/fr/contributions/good-food-b2b-anciennement-facilitateur-filiere-un-service-gratuit-pour-les?domain=cit) (gratuit): service d'information et d'accompagnement gratuit pour les professionnels du secteur alimentaire, proposé par Bruxelles Environnement. Le service Good Food B2B aide les professionnels bruxellois à trouver la meilleure solution pour se fournir en produits alimentaires locaux issus de filières privilégiant les modes de production et de distribution respectueux de l’environnement, de l’humain et des animaux. L’objectif visé est d’amener sur le marché bruxellois des produits alimentaires belges via une logistique optimale. Ce service peut notamment aider à trouver des solutions pour la valorisation des produits alimentaires invendus.
* [Sirris](https://www.sirris.be/fr/expertise/circular-economy) (co-financement) : Etant le centre collectif de l’industrie technologique, Sirris offre, en plus d’une expertise technologique et d’une infrastructure high-tech, un accompagnement en vue de l’exploitation de flux secondaires de matériaux comme ressources. Sirris peut accélérer le processus en mettant en œuvre son expertise en procédés de fabrication, en matériaux et leur traitement, ainsi qu’en collecte de flux secondaires pour soutenir ces nouveaux acteurs.
* [MAD](https://mad.brussels/fr/projects/nos-programmes-business) (co-financement) : Pour assurer le succès d'une marque ou d'un projet, MAD donne aux créateurs la clé qui leur permet de libérer leur créativité et leur potentiel commercial. MAD aide les créateurs, créatrices, entrepreneuses et entrepreneurs à définir un modèle d'entreprise durable dès les premières étapes de leur activité, en leur proposant des solutions en matière de financement, de développement de produits, de fabrication, de vente ainsi que de sensibilisation au numérique et à la création de la future marque.
* [Circular Academy](https://www.circular.academy/) (payant) : boîte à outils pour l’accompagnement collectif ou individuel de projets en économie circulaire. L’outil se concentre sur la proposition de valeur délivrée par l’entreprise en développement en partant de la sensibilisation de l’entreprise jusqu’au suivi des actions mises en place.
* [Metamorphosis](https://www.metamorphosis-consulting.com/) (payant) : modèles d'affaires durables, fonctionnement participatif et agile des organisations, innovation de rupture et accompagnement de transformations / changements "justes" figurent parmi les domaines d'intervention de Metamorphosis que ce soit dans l'accompagnement de collectifs et des individus, dans la mise en place de formations ou encore la conception d'événements de co-création / coproduction de solutions et prototypes.
* [Ecores](https://www.ecores.eu/) (payant) : A la croisée entre services de conseil, de gestion de projets et de recherche et innovation, EcoRes accompagne depuis plus de 10 ans les entreprises, territoires et pouvoirs publics dans leur transition systémique vers le développement durable.
* [21Solutions](https://www.21solutions.eu/job/gestion-environnementale/) (payant) : Fort d’une expérience de terrain de plus de 15 ans et d’une équipe pluridisciplinaire, le bureau d’études 21 Solutions a eu l’occasion de développer, tester et affiner de nombreux outils d’accompagnement dans la transition environnementale des entreprises, collectivités et citoyens.
* [Recyclo](https://www.recyclo.coop/services) (payant) : RECYCLO s’efforce d’émuler et opérer, de façon collaborative, des solutions entrepreneuriales, viables et percutantes, entraînant un métabolisme urbain économe en ressources. Pour ce faire, Recyclo pointe des problématiques, propose des solutions et contribue à les mettre en œuvre. Ses principaux objectifs sont de contribuer à une prise de conscience de la problématique des déchets urbains, de favoriser la réduction des déchets et accompagner la démarche ‘Zéro déchets’, de permettre une meilleure collecte et une meilleure valorisation des déchets urbains, de collaborer avec tous les valorisateurs de déchets en partageant les capacités logistiques et de contribuer à l’émergence d’une activité économique de valorisation des flux de déchets.
* [Comase](https://www.comase.com/accueil) (payant) : Depuis plus de 25 ans, Comase accompagne la création et le développement de projets durables d’entreprises. Convaincue que l’économie circulaire peut redéfinir les équilibres économiques, augmenter la résilience du système socioéconomique et bénéficier durablement aux entreprises, l’équipe Circul’R by COMASE propose divers services.

Enfin, forte de nombreuses universités et hautes écoles sur son territoire, la Région dispose d’une expertise académique de pointe et variée. Le portail [Research2B](https://www.research2b.be/) permet aux entrepreneuses et entrepreneurs d’exprimer leur besoin et d’être redirigés vers les laboratoires les plus pertinents.

1. Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD), novembre 2018, <https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/pgrd_181122_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Toute activité commerciale de production ou de transformation réalisée sur le sol de la Région Bruxelloise nécessite l’obtention préalable de permis d’environnement, tout comme la commercialisation de produits générés à partir de déchets nécessite l’obtention [d’une autorisation de fin de statut de déchet](https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/gestion-des-dechets/les-dechets-et-le-permis-denvironnement/fin-du-0). Le respect des réglementations en vigueur est à charge des demandeurs et demandeuses et n’est nullement garantit par l’obtention d’un financement d’Innoviris. [↑](#footnote-ref-2)
3. En application de l’ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l’innovation par l’octroi d’aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises, et plus particulièrement son article 16. Dans ce cadre la Région peut, dans certaines conditions, octroyer des aides financières, sous formes de subsides, visant à encourager la recherche scientifique et l’innovation dans la Région de Bruxelles-Capitale. C’est dans ce cadre que s’inscrit le présent appel à projets. **Il ne s’agit donc** **pas d’un financement de type de minimis**. [↑](#footnote-ref-3)
4. En application de l’ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises et plus particulièrement ses articles 2, 11 et 16. [↑](#footnote-ref-4)
5. En application de l’ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises et plus particulièrement son article 16. [↑](#footnote-ref-5)